

Procès-verbal n°2 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Mercredi 10 septembre 2025
À :	9 H
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présentes :	Mmes Nadine GRECO, Françoise GEBELIN
Excusés :	Mme Martine JOLY, Mr Grégory GRAUBY

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

CHAMPIONNATS FEMININES SENIORS A 11

- **Clubs engagés :**

ALES OL
ALL FIVE ACADEMIE
SB BEAUCAIRE
MONOBLÉ
QUISSAC
SALINDRES
SUMENE ES

- **REPORT RENCONTRE**

Demande de report du FC BEAUCAIRE concernant la rencontre du 12.10.24 contre ALES OL : refus de la commission : le motif dirigeant non disponible (ce n'est pas un motif légitime).

La commission rappelle que seules 3 U17 surclassées sont autorisées à jouer dans cette catégorie. Les U 16 ne peuvent pas y participer.

- **REGLEMENTS Championnat FEMININ SENIORS foot à 11**

CHAPITRE : Championnat FEMININ SENIORS foot à 11

La Commission,

Par application du règlement de la compétition INTERDISTRICT SENIORS F foot à 11 (Avec l'Hérault) des Règlements Généraux du District,

Compte-tenu que la Ligue de Football d'Occitanie octroie au territoire Gard/Hérault deux accessions en Régional,
Compte-tenu du nombre d'équipe engagées pour cette saison 2025/2026 relativement suffisant dans chacun des deux Districts pour permettre la constitution de 3 poules avec 2 poules exclusivement Hérault et 1 poule exclusivement Gard,

Aux fins de déterminer les accessions à l'issue de la phase Interdistrict entre les 3 équipes classées premières de leur poule respective, décide la mise en place de barrage d'accession tel que définis par les règlements généraux de la LFO en leur article 88.3 et du championnat REGIONAL 2 FEMININE SENIOR,
Et rappelle que le championnat se déroulera en match Aller/Retour.



La commission précise que dans l'éventualité où l'équipe classée première serait dans l'impossibilité de participer au play-off, elle serait remplacée par l'équipe suivante au classement.

NB : La date des barrages d'accession sera communiquée prochainement et ajoutée au calendrier féminin

CHAMPIONNATS FEMININES SENIORS A 8

- **REPORT RENCONTRE**

A titre exceptionnel (organisation d'octobre rose) la commission accorde le report de la rencontre N° 54682456 ANDUZE SC 1 / AS AUZONNET 1 du 02/11/25, au **23/11/2025**.

La Présidente,

Bernadette FERCAK

La Secrétaire de séance,

Françoise TEYSSIER

